



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 22 juin 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-06-1-2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-deux juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 16 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme POLLARD), Mme HUET (pouvoir à Mme GUYOMARD DE PREAUDET), Mme JOURION (pouvoir à Mme De VINZELLES).

Excusés : M. CHARDON, Mme LIBERT-ALBANEL, M. MORAINÉ.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu le budget primitif du CCAS 2020 ;

Vu la décision modificative N°1 du CCAS pour 2020 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2020 du CCAS fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 67 940,05 € ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE,,)

ARTICLE I : Approuve le compte administratif 2020

ARTICLE II : Affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget du CCAS qui s'élève pour l'exercice 2020 à 67 940,05 €, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé